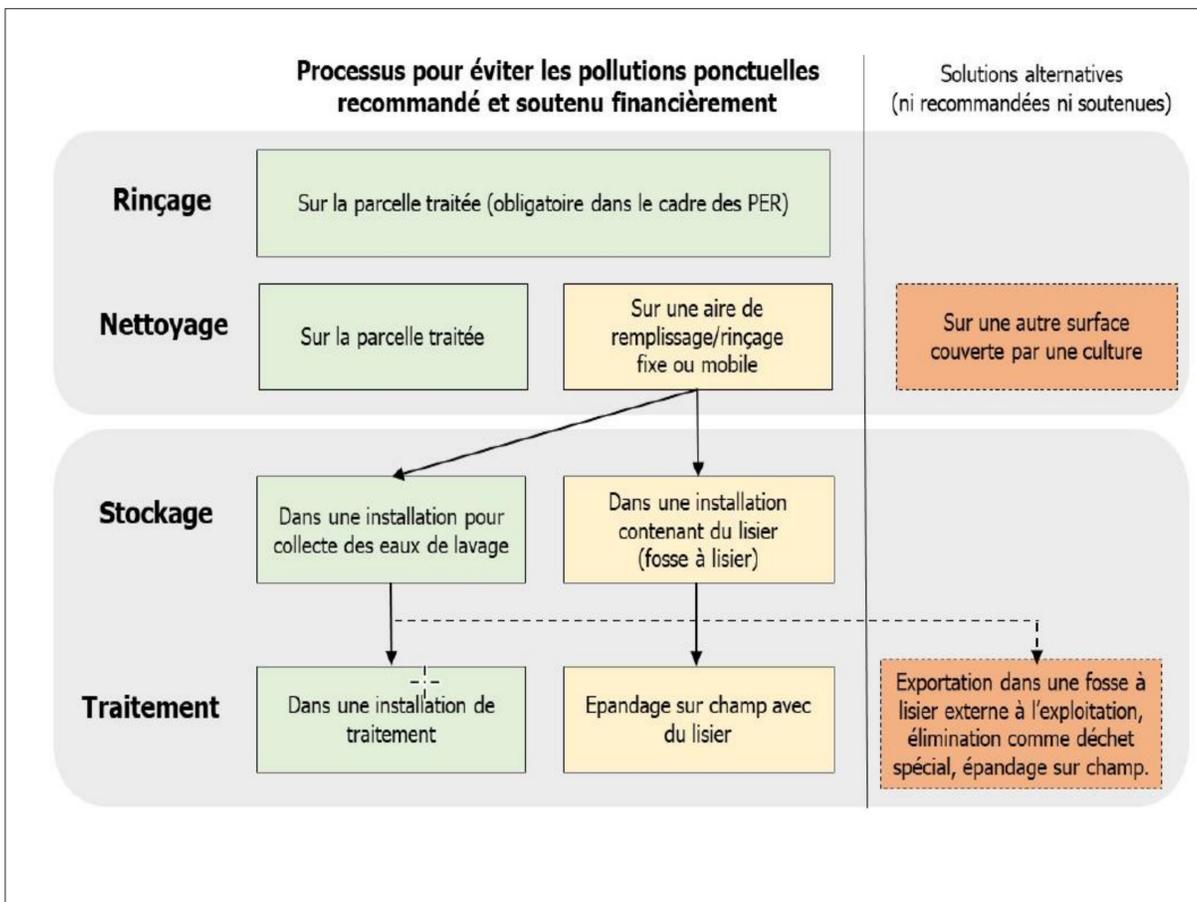


Protection des eaux

PLACE DE LAVAGE ET REMPLISSAGE DES PULVÉRISATEURS

Exigences

Recommandation intercantonale



Loi sur la protection des eaux (LEaux) Art. 6 LEaux

¹Il est **interdit** d'introduire **directement** ou **indirectement** dans une **eau** des substances de nature à la **polluer**; **l'infiltration** de telles substances est également **interdite**.

²De même, il est **interdit** de **déposer** et **d'épandre** de telles substances hors d'une eau s'il existe un **risque concret** de pollution de l'eau.

Art. 7 LEaux

¹Les **eaux polluées** doivent être **traitées**. Leur déversement dans une eau ou leur infiltration sont soumis à une **autorisation cantonale**.

Place étanche avec récupération des écoulements

1. Décanteur avec coude plongeur recommandé en amont de la fosse à lisier.

2. Système de prétraitement (décanteur et séparateur d'hydrocarbures) recommandé en amont du réservoir de collecte.

3. Selon SN 592 000 et si place couverte

Lavages sans produit de nettoyage ou détergent et à une pression inférieure à 10 bars : Décanteur avec coude plongeur requis avant déversement dans le collecteur EU (STEP).

Lavages avec produits de nettoyage et détergents ou à une pression supérieure à 10 bars : Décanteur et séparateur d'hydrocarbures avec filtre à coalescence avant déversement dans le collecteur EU (STEP).

Lavages avec produits de nettoyage et détergents ou à une pression supérieure à 10 bars : Décanteur et séparateur d'hydrocarbures avec filtre à coalescence avant déversement dans le collecteur EU (STEP).

Lavages avec produits de nettoyage et détergents ou à une pression supérieure à 10 bars : Décanteur et séparateur d'hydrocarbures avec filtre à coalescence avant déversement dans le collecteur EU (STEP).

- Couverture fortement recommandée
- Eaux de pluie de la place = traitement comme eaux de lavage

Utilisation de la place Destination des eaux	 Phytosanitaires + machines	 Phytosanitaires uniquement	 Machines uniquement
	Si place non couverte, eaux pluviales à considérer avec les eaux de lavage		
Fosse à lisier active en vue d'un épandage ultérieur	Oui ¹	Oui	Oui ¹
Traitement en circuit fermé (évaporation)	Oui ²	Oui	Oui ²
Traitement en circuit ouvert (cf. b. ci-après)	Admissible ²	Admissible	Admissible ²
Cuve en vue d'un épandage ultérieur	Admissible ²	Admissible	Admissible ²
Collecteur EU / STEP	Non	Non	Oui ^{3,4}
Collecteur EC	Non	Non	Non

4. Uniquement pour le lavage des machines sans engrais de ferme.